

**STIHL**

**JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**PROFITEZ  
DE NOS OFFRES  
SUR LA GAMME  
À BATTERIE**



**LA 2<sup>e</sup> BATTERIE  
JUSQU'À -50 %**

**POUR L'ACHAT D'UN OUTIL  
À BATTERIE DE LA GAMME COMPACT,  
D'UN CHARGEUR ET D'UNE BATTERIE.**

Offre valable sur toute la gamme COMPACT jusqu'au 31 décembre 2019  
chez les revendeurs agréés. Voir conditions de l'offre sur [stihl.fr](http://stihl.fr)



**STIHL**

JUSQU'À  
**4 ANS**  
DE GARANTIE

L'extension de garantie STIHL est exclusivement réservée aux utilisateurs particuliers.

## EXTENSION DE GARANTIE STIHL

**2 ANS**

Elle proroge la période de garantie légale de 2 ans, en offrant une garantie sur une période de 4 ans au total qui se compose comme suit :

**+1 AN**

• Une année de garantie supplémentaire est accordée lors de l'enregistrement de la machine en ligne. Pour en bénéficier : enregistrez votre machine en ligne sur [stihl.fr](http://stihl.fr) ou sur l'appli STIHL dans les 30 jours qui suivent l'achat de votre produit.

**+1 AN**

• Une autre année de garantie supplémentaire est accordée pour l'achat simultané d'une machine neuve à moteur thermique STIHL et d'un bidon de MotoMix. Pour en bénéficier : faites fonctionner votre machine au carburant MotoMix et à ce titre, vous devez être en mesure de présenter une facture d'achat d'un bidon de 5 litres de Motomix en même temps que l'achat de votre machine STIHL.

Pour pouvoir bénéficier de cette extension de garantie, vous vous engagez à vous conformer aux conditions générales et particulières disponibles sur le site.